CCAS • KOSG
Gourin

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 056-265600718-20250331-CA2024SAD-BF

2025/31/03/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq à quinze heures, le trente et un mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé (arrivé à 15H30), HENRY Catherine, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, LE FUR Annick, MOIZAN Anne-Marie, GOUJARD Laurine, GUEGUEN Annick, LE FUR Françoise formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé (e)(s) : ULLIAC Morgane, BAUDET Dannie

Absent : KERSULEC Louis

Procuration(s) : BAUDET Dannie à ROYANT Helen

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITE, Françoise LE FUR a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/03/2025

Convocation affichée le : 18/03/2025

Date d'un ordre du jour complémentaire affichage : 25/03/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 9

Procuration (s) : 1

Reçu en Préfecture de VANNES le 8/04/2025

Publié ou notifié le 10/04/2025

Certifié exécutoire le 10/04/2025

A GOURIN, le 10/04/2025

Le Président,

Hervé LE FLOC'H

3- SAD – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2024 du budget du service d'aide à domicile conforme au compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

CCAS • KOSG
Gourin

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 056-265600718-20250331-CA2024SAD-BF

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire remis à chaque membre de l'Assemblée :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	437 330.15€	347.76€
Recettes	376 434.62€	875.34€
Résultat	- 60 895.31€	527.58€

Madame Jeannine LE GOFF a été élue Présidente de la séance au moyen d'un vote à main levée, à "l'UNANIMITÉ"

CONSIDÉRANT que Monsieur Hervé LE FLOC'H, le Président, a quitté la séance et n'a pas pris part aux votes,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Au moyen d'un vote à main levée, à l'UNANIMITÉ,

ADOPTE le compte administratif 2024 du budget du service d'aide à domicile.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 31 mars 2025

Le Président,

Hervé LE FLOC'H

CCAS de Gourin

La secrétaire de séance,

Françoise LE FUR